
Erratum

Décret 1579-95, 6 décembre 1995

Siège social du Tribunal d'appel en matière de protection du territoire agricole

Gazette officielle du Québec, Partie 2, Lois et règlements, 127^e année, numéro 52, 27 décembre 1995, pages 5460 et 5461.

À la dernière ligne de ce décret, on aurait dû lire «G1R 4X6» au lieu de «G1R 5S4».

25026

Décret 60-96, 16 janvier 1996

Code de procédure civile
(L.R.Q., c. C-25)

Code de procédure pénale
(L.R.Q., c. C-25.1)

Loi sur le paiement de certains témoins de la couronne
(L.R.Q., c. P-2.1)

Indemnités payables aux témoins

— **Modifications**

— **Erratum**

Règlement modifiant le Règlement sur les indemnités payables aux témoins assignés devant les cours de justice.

Gazette officielle du Québec, Partie 2, Lois et règlements, 128^e année, numéro 5, 31 janvier 1996, pages 1172 et 1173.

À la page 1172, à la troisième ligne de l'article 10 introduit par l'article 3 du règlement de modification, il faut lire «doit être taxé» au lieu de «doit être payé».

25028

Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune
(L.R.Q., c. C-61.1)

Tarification reliée à l'exploitation de la faune
— **Erratum**

Gazette officielle du Québec, Partie 2, Lois et règlements, 128^e année, numéro 4, 24 janvier 1996, pages 731 à 742.

À la page 733, à la colonne II du paragraphe *c* de l'article 1 de l'annexe I, il faut lire un montant de droits annuels de 36,83 \$ en ce qui concerne le résident.

25043